

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 20C/02/06

Date de convocation : 12/06/2020	Nombre de conseillers	
Date de publication : 24 juin 2020	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 62 Pouvoirs : 8 Votants : 70

Objet : Transfert des résultats et des biens des services d'eau des communes de l'ex SIAEP d'Avrechy au budget annexe eau.

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGEOIS Jérôme, MME BRUNET Laurette, M. CANDELOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUMONT Joël, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, M LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre ; MME LARUE Aline, MM LE ROUX Nicolas (suppléant de MME GRIGNON-PONCE Véronique) ; LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, PLASMANS Thierry, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc) ; SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM TOURTE Philippe, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 62 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM GIGNON Christophe et THEOPHILE Pascal

Etaient absents : MME BERGERON Aurélie, MM FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, POINSARD Cédric, QUESNEL Gérard, MME SIMON Marie-José, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CARRE Christophe (Domfront) à M. MATTE Xavier (Sains-Morainvillers) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy-en-l'Eau) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;

M. RAUZIER Dominique (Saint-Just-en-Chaussée) à M. Frans DESMEDT (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. Eric WAFFELAERT et MME Colette DOLLEZ

Le président Frans DESMEDT présente ce point en rappelant que le transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018 a entraîné la clôture des budgets des anciens services et le transfert des résultats de ces budgets à la communauté de communes.

Concernant l'ex syndicat des Eaux d'Avrechy, la liquidation de cette structure n'avait pas pu être achevée dans le délai légal des 6 mois suivants la prise de compétence. Le préfet a donc nommé en juillet 2019 un liquidateur pour finaliser la procédure de répartition de l'actif, du passif et des biens entre les communes membres de ce syndicat. L'arrêté de liquidation, signé par le préfet le 10 décembre 2019, a été transmis aux communes pour qu'elles puissent délibérer sur le transfert à la communauté de communes.

Il convient en conséquence de délibérer sur les montants transférés et sur leur affectation.

Les résultats transférés par les communes et sur lesquels porte la délibération sont les suivants :

Communes	Fonctionnement (€)	Investissement (€)	Solde (€)
Airion	30 879,02	- 3 219,21	27 659,81
Angivillers	7 310,47	- 1 410,48	5 899,99
Cuignières	17 508, 72	- 1 825,33	15 683,39
Erquinvillers	12 892,79	- 1 344,10	11 548,69
Noroy	17 031,21	- 1 775,55	15 255,66
Saint-Rémy-en-l'Eau	31 674,87	-3 302,18	28 372,69
Valescourt	22 920,52	-2 389,53	20 530,09
Avrechy	76 401,70	- 7 965,06	68 436,64

Total excédents	216 619,30	-	
Total déficits	-	23 231,44	

Le président Frans DESMEDT ajoute que la commune de Lieuvillers, concernée par ce transfert de résultats, n'ayant pas encore délibéré, une délibération spécifique sera prise au mois de juillet 2020.

Le directeur général, Geoffrey FUMAROLI, appelle les maires à la vigilance sur le fait qu'elles ne peuvent légalement plus procéder à des amortissements d'ouvrages liés à des compétences qui ont été transférées à la communauté de communes, même si la trésorerie en fait la demande.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le conseil,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes en vigueur ;

Vu l'arrêté de liquidation du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Avrechy de Monsieur le Préfet de l'Oise du 10 décembre 2019 et des annexes qui y sont jointes ;

Vu les PV de transfert établis par le liquidateur ;

Vu les délibérations des communes de Angivillers, Saint-Rémy-en-l'Eau, Avrechy, Airion, Erquinvillers, Cuignières, Valescourt et Noroy portant sur les transferts des résultats ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de disposer de fonds nécessaires à l'entretien des réseaux et au bon fonctionnement des différents services sans augmenter les tarifs appliqués aux usagers ;

Considérant l'obligation de transférer les immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence eau dans l'année suivant le transfert de cette compétence à la communauté de communes ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

PROCEDE ainsi qu'il suit au vote des transferts de résultats des budgets annexes d'eau :

Résultats de fonctionnement

Communes	Montants transférés (€)	Pour	Contre	Abstention
Airion	30 879,02	62	0	0
Angivillers	7 310,47	62	0	0
Cuignières	17 508,72	62	0	0
Erquinvillers	12 892,79	62	0	0
Noroy	17 031,21	62	0	0
Saint Rémy en l'Eau	31 674,87	62	0	0
Valescourt	22 920,52	62	0	0
Avrechy	76 401,70	62	0	0

Résultats d'investissement

Communes	Montants transférés (€)	Pour	contre	Abstention
Airion	- 3 219,21	62	0	0
Angivillers	- 1 410,48	62	0	0
Cuignières	- 1 825,33	62	0	0
Erquinvillers	- 1 344,10	62	0	0
Noroy	- 1 775,55	62	0	0
Saint Rémy en l'Eau	-3 302,18	62	0	0
Valescourt	-2 389,53	62	0	0
Avrechy	- 7 965,06	62	0	0

Considérant les résultats transférés par les communes et par les syndicats totalement intégrés, le conseil décide de reprendre au budget 2020 du service d'eau les sommes suivantes :

- En recette de fonctionnement
 - o 778 - Produits exceptionnels : **216 619,30 €**
- En dépense d'investissement :
 - o 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : **23 231,44 €**

AUTORISE le président à signer les documents utiles à leur exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 24 juin 2020